



Assemblée générale

Distr.: Limitée
11 mai 2004

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-septième session

Vienne, 2-11 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Additif**

V. Évaluations du processus d'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. L'application de toute recommandation à l'intention des gouvernements implique que les décideurs attribuent à cette recommandation un certain degré de priorité et y consacrent des ressources financières et humaines.
2. Étant donné que d'une manière générale la société n'est guère consciente de l'intérêt que présentent les activités spatiales, ces dernières n'ont pas reçu un rang de priorité élevé et ne bénéficient donc que de ressources limitées. Toutefois,

* A/AC.105/L.256.

** Le présent document a été préparé à l'issue de la deuxième série de consultation officielle du Groupe de travail créé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour préparer son rapport à l'Assemblée générale en vue de l'examen des progrès réalisés s'agissant de l'application des recommandations d'UNISPACE III.



l'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses équipes a déjà permis d'obtenir de nombreux résultats et de progresser de façon concrète.

3. Pour que les organismes publics, les organismes de recherche et les entités non gouvernementales bénéficient d'un large appui des décideurs comme de la population en général, leurs objectifs doivent être définis de façon précise, être réalistes et avoir un rapport avec les priorités de l'ensemble de la société. En outre, leurs retombées, y compris à court terme, doivent être clairement présentées. Il s'agit là d'un préalable indispensable à l'application des recommandations, et les mesures à cet effet doivent être prises rapidement, étant donné qu'elles pourraient contribuer à obtenir les ressources nécessaires.

A. Recommandations d'UNISPACE III et progrès réalisés

4. Pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, il a fallu: définir les priorités, faire preuve de souplesse dans l'exécution des activités tout au long de l'année, tirer parti au maximum des possibilités de rencontres et de communications; coordonner et répartir le travail; assurer avec énergie la direction de l'action et fournir un important appui de secrétariat. Pour plus de détails concernant l'application de ces recommandations, voir les annexes [...] à [...] * au présent rapport.

5. La définition de domaines d'action prioritaires et la création d'équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III (voir chap. II, sect. C, par. [...] à [...]) ** ont contribué de façon notable aux résultats obtenus. Le Comité et ses diverses équipes ont bénéficié de la participation active et des contributions de fonds de diverses entités du système des Nations Unies, en particulier lorsque les domaines d'actions prioritaires coïncidaient avec leurs propres priorités, telles que l'atténuation des effets des catastrophes et les mesures en cas de catastrophe.

6. L'existence d'un mécanisme de coordination approprié était également un facteur important. La coordination à tous les niveaux, que ce soit entre les différentes équipes ou entre le Comité, les équipes et le Sous-Comité scientifique et technique lors de leurs sessions annuelles respectives, a été un élément essentiel des succès obtenus.

7. Les travaux intersessions ont également été très utiles, en particulier l'examen par le Sous-Comité scientifique et technique de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, lors des réunions tenues en 2002 et 2003 dans le cadre du Groupe de travail sur cette question, ainsi que l'examen par le Sous-Comité juridique de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement spatial à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (voir chap. III, sect. A, par. [...]) ***). Les travaux intersessions ont été tout particulièrement couronnés de succès lorsqu'ils ont bénéficié d'un appui énergétique des gouvernements ou du Bureau des

* Les annexes au rapport final du Comité ont été publiées sous forme provisoire sous les cotes A/AC.105/L.255/Add.6, annexes I et II et A/AC.105/L.255/Add.7, annexes I à XII.

** Voir paragraphes 29 et 30 du document A/AC.105/L.255.

*** Paragraphe 12 du document A/AC.105/L.255/Add.1.

affaires spatiales, et lorsque le travail a été réparti de manière satisfaisante entre les différents membres participant.

8. Les équipes ont permis de poursuivre de façon souple et dynamique l'activité pendant toute l'année en tirant au maximum parti des possibilités de rencontres et de communications (réunions, téléconférences et Internet en particulier) pour échanger des points de vue et des informations et préparer des documents. Elles ont contribué aux progrès réalisés tout en permettant au Comité et à son Sous-Comité scientifique et technique d'orienter leurs travaux et d'assumer ce faisant la responsabilité au premier chef en ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III. Toutes les équipes se sont réunies en marge des sessions annuelles du Comité et du Sous-Comité auxquelles elles ont fait rapport comme elles l'étaient tenues. La mise en œuvre des recommandations prioritaires a également conduit à la constitution de réseaux internationaux chargés d'examiner la question de l'application des techniques spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux.

B. Identification des obstacles à l'application des recommandations d'UNISPACE III

9. Une enquête menée auprès des équipes a permis au Comité de constater que la méconnaissance de l'intérêt des activités spatiales de la part des décideurs et du grand public, la faiblesse des ressources financières et le petit nombre d'experts des questions spatiales étaient autant d'obstacles à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Ces différents obstacles sont interdépendants, et certaines des équipes ont en outre précisé qu'ils tenaient également à la difficulté de calculer la rentabilité des applications des techniques spatiales.

10. Si la participation aux différentes équipes était ouverte à tous, ce qui permettait à tout État ou organisation intéressé d'y participer à un moment ou à un autre, et si de nombreux États avaient indiqué souhaiter participer à l'application des recommandations d'UNISPACE III, la combinaison, sous diverses formes, des facteurs susmentionnés a cependant créé de très importants obstacles.

11. Alors que les activités spatiales sont réalisées par de multiples entités publiques, la participation aux travaux menés au niveau international, par exemple aux équipes du Comité, pose souvent problème s'il n'existe pas au niveau national de véritables mécanismes de coordination ou si ces mécanismes ne sont pas pleinement utilisés car il devient alors difficile d'identifier la personne ou l'entité chargée de répondre rapidement à une demande ou à une invitation d'un organisme international.

12. Si la participation d'entités non gouvernementales à l'application des recommandations d'UNISPACE III a été considérée comme importante, l'identification des mécanismes permettant au secteur privé de constituer des partenariats à la fois pratiques et concrets avec les gouvernements et les organisations internationales n'a pas été chose aisée. C'est particulièrement vrai dans le cas des coopérations multilatérales entre États, où la constitution de partenariats avec l'industrie suppose une approche cohérente de la part des gouvernements, tout en tenant compte des retombées industrielles pour les États participants. Du fait du ralentissement de l'activité économique et en particulier de

l'activité du secteur spatial au cours des dernières années, de nombreuses entreprises ont eu du mal à justifier les dépenses et les investissements nécessaires à des activités n'ayant pas un impact direct sur la vente de leurs produits et de leurs services.

C. Recommandations d'UNISPACE III en suspens

13. La Déclaration de Vienne contient 33 recommandations. L'application de 12 de ces recommandations a été confiée aux équipes créées par le Comité, et le Comité lui-même ainsi que ses Sous-Comités mettent en œuvre 11 autres recommandations. Outre ces 23 recommandations, cinq autres sont appliquées par le Bureau des affaires spatiales ou par des entités internationales. Il en reste donc cinq, dont une concernant la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace grâce à la coopération entre nations "spatiales" et "non spatiales" ainsi qu'entre les pays en développement, et avec la participation de la société civile. Cette recommandation est dans une large mesure appliquée dans le cadre d'un certain nombre d'activités engagées pour donner suite à UNISPACE III. Il en reste donc quatre.

14. Comme demandé par le Comité, le Bureau des affaires spatiales a adressé aux États membres en septembre 2003 un questionnaire afin de déterminer si chacune des 33 recommandations énoncées dans la Déclaration de Vienne avait été suivie de mesures appropriées et pourrait être considérée comme ayant été appliquée. Pour chacune des recommandations pour lesquelles ce n'était pas le cas, les États membres ont été invités à préciser le rang de priorité qui devrait lui être attribué. Une enquête similaire devrait être organisée à la suite de l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE III afin de déterminer la priorité que les États Membres accordent aux quatre recommandations qui n'ont pas encore été suivies d'effet.

D. Nouvelles questions apparues après UNISPACE III

15. Bien qu'UNISPACE III ait abordé une vaste gamme de domaines dans lesquels les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer au bien-être de l'homme, un petit nombre de nouvelles questions sont apparues depuis, comme décrit ci-dessus.

1. Utilisation des technologies spatiales pour la fourniture d'une assistance humanitaire

16. L'une des questions apparue récemment concerne l'utilisation des techniques spatiales dans le cadre des opérations en faveur de réfugiés. Depuis 1995, l'utilisation de produits satellitaires pour la gestion des situations humanitaires et des réfugiés partout dans le monde s'est fortement développée. Par exemple, en 1996, le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés a utilisé des images satellite pour analyser la dégradation de l'environnement provoquée par l'arrivée de plus de 800 000 réfugiés fuyant le conflit au Rwanda dans une région de la République démocratique du Congo (le parc national de Virunga) classée patrimoine mondial par l'UNESCO. De même, au cours de la crise du Kosovo, des images à

très haute résolution ont permis d'évaluer les destructions de bâtiments et ont contribué aux activités de reconstruction.

17. Avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'images satellite à très haute résolution, les produits satellite font désormais partie intégrante de toute action humanitaire engagée en réponse aux crises internationales. Dans ce domaine, les technologies spatiales pourraient contribuer de façon sensible aux activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur des populations déplacées.

2. Atteindre les objectifs de développement et respecter les calendriers fixés

18. Le Sommet du Millénaire a montré que le principal défi était de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive dans l'intérêt de tous, et que la pauvreté mondiale constituait le problème le plus grave. La Déclaration du Millénaire¹ identifie huit objectifs de développement ainsi qu'un ensemble de buts à atteindre dans des délais précis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, l'absence d'éducation, les inégalités entre hommes et femmes, la mortalité maternelle et infantile, la lutte contre les maladies et la dégradation de l'environnement.

19. Les grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique, social et autres organisées par les Nations Unies à la suite du Sommet du Millénaire ont été l'occasion de faire le point des progrès réalisés s'agissant de l'application de la Déclaration et de formuler de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration. Il s'agit du Sommet mondial sur le développement durable, qui a adopté un Plan de mise en œuvre², de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a adopté le consensus de Monterrey³ et du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase a adopté un plan d'action⁴.

20. On a assisté à une convergence d'efforts en vue de la mise en œuvre et du suivi intégrés et coordonnés des textes adoptés lors de ces conférences et réunions au Sommet. Dans sa résolution 58/291, du 6 mai 2004, l'Assemblée générale a décidé d'examiner en 2005 les progrès réalisés s'agissant de l'application des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les efforts déployés par divers organes à la suite des conférences et réunions au Sommet devraient être pris en compte dans le processus politique qui débouchera sur la réunion consacrée à cet examen en 2005.

21. Dans un rapport intitulé "Inventing a better Future: A Strategy for Building Worldwide Capacities in Science and Technology"⁵, le InterAcademy Council⁶ a

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et corr.), chap. 1, résolution 2, annexe.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.A.7), chap. 1, résolution 1, annexe.

⁴ WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E.

⁵ InterAcademy Council (Amsterdam, Pays-Bas, janvier 2004).

⁶ Le InterAcademy Council a été créé en 2000 par 90 académies scientifiques mondiales afin de conseiller des organisations internationales telles que l'ONU et la Banque mondiale.

identifié la science et la technologie comme le moteur d'un développement fondé sur la connaissance, essentiel à l'équité et à une participation accrue au développement économique et social. Les sciences et technologies spatiales constituent un outil extrêmement puissant dont il faudrait se servir pour atteindre les objectifs fixés par les sommets mondiaux.

3. Organes de coordination interinstitutions traitant de questions spatiales

22. La coordination entre les diverses entités du système des Nations Unies est assurée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Toutefois, la coordination des activités spatiales est assurée par la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, qui fait rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

23. Ces dernières années, de nouveaux organes de coordination interinstitutions, ayant un rapport direct ou indirect avec les activités spatiales, ont commencé à apparaître. Il s'agit notamment du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, créé en 2000 afin de faciliter la coopération et la coordination interinstitutions en ce qui concerne certaines questions précises de cartographie et d'informations géographiques. Le Groupe de travail cherche à identifier et à mettre en œuvre des protocoles pour le partage, la tenue à jour et la qualité de l'information géographique au sein du système des Nations Unies, et à constituer une base de données géographiques commune essentielle pour renforcer les capacités normatives, programmatiques et opérationnelles du système des Nations Unies et les rendre plus efficaces (voir également chap. III, sect. C, par. [...]*). Par exemple, son Groupe de travail sur la télédétection a pour objectif de créer un point d'accès unique aux images satellite détenues par les diverses entités des Nations Unies, et auxquelles l'ensemble de ces entités pourraient avoir accès, et d'étudier comment elles pourraient souscrire toutes ensemble des licences d'utilisateurs multiples pour l'utilisation de ces images.

24. Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes constitue, depuis 2002, la principale instance au sein du système des Nations Unies chargée de cette question et en particulier de la définition de stratégies de coopération internationale à tous les niveaux. Elle s'efforce d'identifier les insuffisances des divers programmes et politiques de lutte contre les catastrophes et de recommander les mesures à prendre pour y pallier. À l'heure actuelle, elle a créé quatre groupes de travail chargés, respectivement, des catastrophes météorologiques, de l'alerte rapide, des risques, de la vulnérabilité et de l'évaluation d'impact, et des incendies. Bien que la question de l'utilisation des techniques spatiales ne fasse pas partie de son programme de travail, son secrétariat a travaillé avec le Bureau des affaires spatiales afin de tenir compte comme il convient de ces techniques lors de la définition des futures politiques et stratégies de réduction des catastrophes.

25. En novembre 2001, afin de donner suite à une demande du Conseil économique et social, le Secrétaire général a créé le groupe d'étude des technologies de l'information et des communications dont la tâche est d'aider le système des Nations Unies à formuler des stratégies de développement de ces technologies, afin

* A/AC.105/L.255/Add.2, par. 35.

de les mettre au service du développement. Son programme de travail pour 2004 est principalement consacré au suivi des progrès réalisés en ce qui concerne l'application de ces technologies en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information. Par l'intermédiaire de ses cinq groupes d'étude, il participe par exemple au développement et aux applications des technologies de l'information et de la communication afin de renforcer les systèmes et les infrastructures dans le domaine de la santé et travaille avec des opérateurs de réseaux de télécommunication en vue de trouver comment mettre les capacités excédentaires des réseaux par câble et par satellite à la disposition des pays en développement.

26. Ces divers organes de coordination interinstitutions pourraient permettre de définir les besoins des diverses entités du système auxquels les technologies spatiales et leurs applications pourraient permettre d'apporter une réponse. Des échanges avec les opérateurs de systèmes et les prestataires de services pourraient déboucher sur une utilisation plus rationnelle des services et systèmes spatiaux. Il pourrait toutefois être également nécessaire de chercher à renforcer la coordination entre les divers organismes interinstitutions dont les activités ont trait à l'espace, afin de faire en sorte que leur participation ne se traduise pas par un travail supplémentaire pour les organismes des Nations Unies menant des activités spatiales, tout en veillant à ce que les organismes interinstitutions soient tenus informés des programmes et initiatives en cours et prévus.

4. Mise en place d'un système opérationnel global d'observation de la Terre dans le cadre d'initiatives mondiales

27. On assiste à des efforts accrus, en particulier de la part des agences spatiales et des opérateurs de satellites, pour tirer au maximum parti des missions et produits existants et prévus et en diffuser plus largement les résultats de façon à mieux répondre aux besoins de la société en général et plus particulièrement des utilisateurs finals, y compris dans les pays en développement. C'est notamment le cas du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) (voir chap. III, sect. D, par. [...] à [...]*) dont la participation au Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation a notamment permis de renforcer le dialogue entre opérateurs de satellites et le Système mondial d'observation in-situ dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission océanographique internationale (COI) de l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale sont responsables. Le Partenariat de la Stratégie permet aux entités du système des Nations Unies de faire part de leurs besoins en matière de produits satellitaires et d'exprimer leur point de vue, notamment les besoins des membres de la communauté scientifique qui participe à l'observation de la Terre.

28. L'initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) et le Sommet sur l'observation de la Terre, qui a débouché sur la création du Groupe spécial d'observation de la Terre (voir chap. IV, section D, par. [...] à [...]**), est destinée à répondre aux besoins de communautés d'utilisateurs finals plus importantes pour une vaste gamme d'activités auxquelles contribue l'observation de la Terre. L'idée de créer un système international d'observation de

* Document A/AC.105/L.255/Add.2, par. 40 à 44.

** A/AC.105/L.255/Add.3, par. 36 et 37.

la Terre a été proposée lors de réunions internationales consacrées à l'espace avant même UNISPACE III⁷. L'ampleur du processus consultatif adopté par l'initiative GMES et le Groupe de travail spécial – nombre d'États et d'organisations participants, niveau de participation et la fréquence des réunions de consultation – est toutefois sans précédent. Par exemple, de nombreux pays en développement ainsi qu'un grand nombre d'organisations intergouvernementales, dont des entités du système des Nations Unies, participent à la définition d'un réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre qui répondrait aux besoins d'information de programmes de recherche et d'application mondiaux, régionaux et locaux destinés à atteindre les objectifs généraux en faveur de la société énoncés, par exemple, dans la Déclaration du Millénaire ou dans les documents adoptés lors du Sommet mondial sur le développement durable, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement.

29. Ces initiatives pourraient déboucher sur un mécanisme coordonné au niveau mondial, dont le financement serait durable et destiné à répondre de manière globale aux besoins des utilisateurs en matière d'observation de la Terre partout dans le monde et dans tous les domaines d'application. Elles permettraient en outre aux pays en développement de tirer plus largement parti de ces observations pour une large gamme d'activités. Le défi pour les entités du système des Nations Unies, dont les ressources sont limitées, comme pour les pays en développement, consiste à participer de manière utile et significative aux nouvelles initiatives de coordination à haut niveau qui se font jour. Chaque entité participante doit identifier le niveau optimal de sa participation aux organes de coordination d'initiatives similaires sans que cela ne perturbe ses programmes et activités en cours.

5. L'impact de plus en plus important de la mondialisation

30. Le XXI^e siècle est le témoin d'événements considérables, à savoir la mondialisation et la rapidité du progrès technologique. On pourrait définir la mondialisation comme la création d'un système mondial qui conditionne la rapidité des échanges, des communications et de l'innovation et ouvre la voie à une intégration économique et sociale. Les technologies spatiales ont contribué à son émergence.

31. Il est désormais possible d'échanger des informations et d'agir beaucoup plus rapidement au niveau mondial et de mobiliser des ressources avec une rentabilité beaucoup plus importante. La mondialisation pose toutefois également problème: l'accélération du commerce, de l'innovation, des communications, des processus de prise de décisions et du rythme des mesures adoptées qui ont un impact de plus en

⁷ Ces propositions sont un système international de cartographie et de télédétection, présenté lors du seizième congrès de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (Kyoto, Japon, juillet 1988); la "Mission Paix" consacrée, entre autres, à la surveillance des terres et des océans, à la surveillance de l'ozone mondiale, et à la mesure de la pollution de l'air et des aérosols, proposée par l'Organisation indienne de la recherche spatiale lors du forum des agences spatiales pour l'Année internationale de l'espace (Frascati, Italie, mai 1989); et un système mondial d'observation par satellite de l'environnement et des catastrophes naturelles dont l'idée a été présentée par la Société des entreprises aérospatiales japonaises lors de l'atelier organisé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes sur les applications des techniques spatiales dans la lutte contre les catastrophes naturelles (Beijing, septembre 1991).

plus important, creuse le fossé entre riches et pauvres. Ceux qui n'ont pas les moyens, les connaissances et les ressources nécessaires pour agir de manière appropriée et suffisamment rapidement sont davantage susceptibles de disparaître. Ils sont beaucoup plus vulnérables à une brusque modification de la structure des échanges, des flux financiers et des investissements. Dans un monde totalement interdépendant, n'importe quel événement survenant en un point donné de la planète peut avoir une incidence sur l'ensemble de la communauté internationale.

32. Le développement sans précédent des flux transfrontaliers de capitaux, de technologies, de biens et de services a eu, de diverses façons, des conséquences sur l'environnement. Si la mondialisation contribue à la croissance économique, ses effets sur l'environnement sont négatifs à certains stades du développement et positifs à d'autres. Elle modifie la structure industrielle des pays et a donc une incidence sur l'utilisation des ressources et l'importance de la pollution.

33. Pour gérer l'environnement de manière efficace, il faut tenir compte de la nature des écosystèmes et des conditions sociales locales et donc adapter des politiques en conséquence. Toutefois, sans une véritable gouvernance au niveau mondial, il pourrait être difficile pour les pays touchés par la mondialisation des marchés de mettre en œuvre des politiques qui protègent l'environnement et respectent les conditions sociales si ces politiques nuisent à la compétitivité de leurs industries. La coopération et la coordination des politiques au niveau mondial, en vue d'internaliser les coûts de la protection de l'environnement tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine diversité, pourraient bénéficier à tous les pays. Plus les politiques environnementales et commerciales seront intégrées, plus la croissance économique sera durable et plus la mondialisation aura d'effets positifs sur l'environnement.

34. Les technologies spatiales devraient devenir un outil permettant aux individus comme aux États, en particulier dans les régions en développement, de tirer durablement parti des possibilités de développement économique et social qu'offre la mondialisation. L'observation de la Terre, notamment, pourrait contribuer efficacement à une gouvernance mondiale de l'environnement en permettant de vérifier le respect d'accords internationaux dans le domaine de la protection de l'environnement.

35. Les communications par satellite pourraient contribuer au développement et au renforcement de l'infrastructure en matière d'information et de communication, élément essentiel d'une société fondée sur la connaissance, et permettre ainsi de combler le fossé numérique. Pour atteindre l'objectif d'un accès universel à l'infrastructure de l'information et aux services satellite, il est toutefois indispensable de constituer des partenariats avec le secteur privé étant donné que c'est ce dernier qui assure de plus en plus fréquemment les services de communication spatiale.

36. Les technologies spatiales peuvent permettre de contribuer au savoir collectif du monde et de partager ce savoir, ce qui pourrait déboucher sur des actions collectives permettant aux populations de participer à la gouvernance mondiale, par exemple en étant l'un des moteurs du développement des marchés et en exerçant des pressions de façon à récompenser les entités qui agissent de manière satisfaisante, qu'elles soient publiques ou privées, en investissant en leur faveur et en achetant leurs biens et leurs services.

6. Développement du partenariat avec le secteur privé

37. Les gouvernements élaborent des politiques et réalisent des investissements qui, directement ou indirectement, contribuent à la compétitivité des industries nationales et au développement de l'innovation. En passant des marchés, ils achètent et utilisent des produits et des services fournis par l'industrie pour le bien public. À long terme, ils investissent dans la formation de la main-d'œuvre, les infrastructures et la recherche-développement. Au niveau international, ils participent à la négociation d'accords internationaux qui peuvent avoir une incidence sur la compétitivité de l'industrie. Dans certains cas, ils ont encouragé les transferts de technologies ainsi que l'exportation de produits et de services de leurs industries.

38. Nombre de ces activités s'appliquent également au secteur spatial. Les gouvernements de diverses nations spatiales ont contribué au développement de leur industrie aérospatiale pendant de nombreuses années et en retour celle-ci, par exemple, a offert des produits et services de qualité, investi dans les technologies et préservé la capacité industrielle.

39. Les perspectives de l'industrie spatiale ont sensiblement évolué depuis la tenue d'UNISPACE III, époque à laquelle le secteur privé créait des constellations de satellites de communication et on pensait que les opérateurs privés constitueraient le principal moteur du développement du marché des lanceurs. Par rapport aux années 1990, les commandes annuelles de satellites géostationnaires sont en repli de 25 % à 50 %. Le fait que les satellites modernes soient de plus grande taille, d'une capacité accrue et ont une plus longue durée de vie a également contribué à réduire la demande. Ce marché ne devrait connaître qu'une croissance limitée au cours des prochaines années en raison de la poursuite de la consolidation du secteur des communications qui fait que les exploitants se rachètent mutuellement ou achètent certains satellites de leurs concurrents.

40. Le marché mondial des lanceurs a également connu une baisse d'activité. Par rapport aux années 1990, le nombre de lancements est en recul de 20 %, principalement en raison de la situation du secteur des télécommunications, qui se traduit par une diminution du nombre de lancements de satellites géostationnaires et la quasi-disparition du marché des satellites sur orbite terrestre basse.

41. Au cours des dernières années, les gouvernements sont devenus progressivement les principaux clients de l'industrie spatiale, qu'il s'agisse de satellites ou de lanceurs, afin de fournir un service public. Dans de nombreux pays, les possibilités d'augmentation des budgets en faveur des activités spatiales civiles sont toutefois limitées. Par conséquent, il est essentiel que les gouvernements appuient le secteur spatial privé et contribuent à son développement de façon à assurer la pérennité et la fiabilité des services, en particulier des services publics essentiels. Il y a donc une interdépendance croissante entre gouvernements et secteur privé.

42. Pour cela, ils pourraient par exemple faire appel dans toute la mesure du possible à des opérateurs privés et axer leurs services, produits et programmes sur la satisfaction de besoins auxquels le secteur privé ne peut répondre de façon efficace, rentable et fiable, de manière à éviter toute concurrence entre secteur public et secteur privé. Ils pourraient également établir des relations à long terme avec les

entreprises privées et trouver un mécanisme pour assurer leur participation à la formulation et à l'adoption des dispositions réglementaires nécessaires pour délivrer des licences d'exploitation et d'exportation de produits et de services spatiaux commerciaux. La définition d'objectifs et de priorités à long terme ainsi qu'un engagement durable et des investissements en faveur de ces objectifs et priorités, y compris dans la recherche fondamentale et le développement d'une infrastructure spatiale de pointe, pourraient également favoriser l'industrie spatiale nationale. Étant donné qu'un nombre de plus en plus important d'entités commerciales de divers États participent aux activités spatiales, il est désormais encore plus important que les gouvernements assurent les conditions d'une concurrence équitable, par exemple, en renforçant les accords commerciaux internationaux⁸.

43. Pour lutter contre la pauvreté, l'ONU a cherché plus activement à obtenir la participation du secteur privé. À l'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général a lancé en juillet 2003 la Commission du secteur privé et du développement dont le but est d'élaborer des recommandations stratégiques quant à la façon d'encourager la création dans les pays en développement de secteurs privés puissants qui seront des éléments clefs de la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire, à savoir réduire de moitié l'extrême pauvreté, mettre fin à l'épidémie de VIH/sida et assurer un enseignement primaire universel d'ici 2015.

44. Dans son rapport au Secrétaire général intitulé "*Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*"⁹, la Commission présente un certain nombre de recommandations sur la façon dont les principaux acteurs – États, organismes publics de développement, secteur privé et organisations de la société civile – pourraient modifier leurs actions et leurs approches afin d'accroître sensiblement la capacité du secteur privé à contribuer au développement. Entre autres, pour ce qui est de la sphère secteur public/secteur privé, elle demande de faciliter l'accès à une plus large gamme d'options de financement, de fournir une assistance en faveur de l'acquisition de compétences et de savoir et d'assurer durablement les services de base, en particulier dans le domaine de l'énergie et de l'eau.

E. Financement

1. Perspectives pour ce qui est des ressources consacrées à l'application des recommandations d'UNISPACE III

45. D'après certains rapports, le secteur spatial aurait représenté globalement environ 144 milliards d'euros en 2003. Cette somme comprend aussi bien les budgets publics et les budgets des agences spatiales, estimés à environ 43,5 milliards d'euros, que le chiffre d'affaires tiré des applications commerciales

⁸ Parmi les accords commerciaux internationaux qui pourraient avoir une incidence sur le secteur spatial, on peut citer l'Accord général sur les tarifs et le commerce, certaines dispositions adoptées par l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

⁹ Commission du secteur privé et du développement, *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres* (Programme des Nations Unies pour le développement, New York, mars 2004).

dans le domaine des télécommunications, de l'observation de la Terre et de la navigation¹⁰. Le chiffre d'affaires des entreprises dont les activités sont directement ou indirectement liées à l'infrastructure (infrastructures spatiale et terrestre et lanceurs), à la fourniture de services satellite, à l'utilisation des données et des équipements spatiaux ainsi qu'à la fourniture des services d'appui se serait élevé à 97 milliards de dollars en 2003 et devrait dépasser 130 milliards de dollars en 2008. De nombreuses nations spatiales envisagent de développer leurs installations de lancement, de moderniser les installations au sol et de mettre au point de nouvelles générations de lanceurs, ainsi que des satellites d'observation de la Terre, de prévisions météorologiques, de communications, de navigation et de positionnement, entre autres. Certains pays ont également augmenté les budgets consacrés aux activités spatiales ou civiles¹¹.

46. L'application des recommandations d'UNISPACE III pourrait faire largement appel aux infrastructures ainsi qu'aux ressources et services existants. En y consacrant des moyens relativement peu importants par rapport à l'investissement total dans les infrastructures, les applications et les services spatiaux, et en utilisant les capacités qui ne le sont pas pleinement à l'heure actuelle les États, l'industrie spatiale et le secteur privé d'une manière générale pourraient contribuer de manière significative à l'application de ces recommandations.

47. Afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, il est indispensable d'assurer la participation de toutes les parties prenantes telles qu'institutions multilatérales de développement et organismes bilatéraux d'aide, sociétés multinationales et locales et associations internationales privées¹² ainsi que des acteurs régionaux ayant déjà acquis une expérience en matière de développement¹³. On pourrait ainsi rassembler de nouvelles ressources pour l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications et trouver les moyens d'atteindre de manière rentable les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On peut citer à cet égard l'Initiative pour la lutte contre les catastrophes, qui permet aux organismes indépendants de financement des activités engagées à la suite de catastrophes de mieux comprendre les conditions d'obtention de subventions pour ces activités et énonce un ensemble de principes et de conseils pratiques pour réagir de façon à la fois plus efficace et plus responsable face à une catastrophe.

48. Les recommandations d'UNISPACE III concernent dans une large mesure la protection de l'environnement, l'alimentation, le logement, la santé et l'éducation et ont un rapport direct avec les objectifs de développement du Millénaire. Pour faire participer efficacement le secteur privé aux activités dans l'un quelconque de ces

¹⁰ Voir Agence spatiale européenne, *The European Space Sector in a Global Context: ESA's annual analysis 2003*, ESA/C(2004)32 (Paris, 2004).

¹¹ Par exemple, l'astronautique et l'espace font partie pour la première fois des priorités thématiques du sixième programme-cadre de la recherche qui se compose d'un ensemble de projets intégrés. Le budget alloué aux activités spatiales dans ce sixième programme (2002-2006) devrait être de 300 millions d'euros.

¹² On peut citer parmi les associations internationales du secteur privé le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Forum économique mondial, l'Initiative pour le développement durable, l'Initiative mondiale des mines et la Sustainable Fisheries Foundation.

¹³ Il s'agit par exemple du West African Business Network, du Commonwealth Business Forum, du Council on Foundations et du European Foundation Centre.

domaines, le défi consiste à tirer parti de la réorientation des dépenses au niveau mondial pour offrir aux sociétés dont le champ d'activité s'étend à toute la planète des possibilités d'investissements et de partenariats qui répondent aux besoins de la société et favorisent le développement durable.

49. Il faudrait tenir compte de l'expertise des parties prenantes mentionnée au paragraphe 47 ci-dessus ainsi que d'autres parties prenantes lors de l'élaboration des projets pilotes identifiés par les équipes du Comité pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. En ce qui concerne la question de l'accès des pays en développement à un financement suffisant, il faudrait s'intéresser non seulement aux investissements directs étrangers, mais également aux politiques et stratégies qui permettent la participation du secteur privé national. La compilation des meilleures pratiques et des enseignements tirés à cet égard dans le cadre de projets pilotes est non seulement nécessaire, mais également utile.

2. Ressources du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

50. Les contributions en espèces ou en nature des États ont représenté la principale source de financement du programme destiné à donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Les États membres appuient les activités du Bureau des affaires spatiales par des contributions volontaires et les contributions au budget ordinaire de l'ONU. Les autres sources de financement sont les subventions d'organisations intergouvernementales, d'organisations non-gouvernementales internationales et nationales, de sociétés privées et de particuliers.

51. Les ressources budgétaires et extrabudgétaires sont les deux principales sources de financement du Bureau des affaires spatiales. Les ressources extrabudgétaires, c'est-à-dire les contributions volontaires, passent par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, créé conformément à la résolution 37/90 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1982 relative à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82).

52. Outre l'appui des pays hôtes (voir par. 56 à 58 ci-dessous), les contributions en nature sont notamment la participation d'intervenants lors des ateliers, cours de formation, séminaires et colloques organisés dans le cadre du Programme. Les activités menées à titre volontaire par les membres des différentes équipes créées par le Comité sont également considérées comme des contributions en nature essentielles.

3. Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

53. En réponse directe à une recommandation de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain¹⁴ visant à créer un fonds spécial des Nations Unies pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, le mandat du

¹⁴ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

Fonds d'affectation spéciale déjà existant a été révisé et étendu à de nouvelles activités. Comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, en 2000 le Secrétaire général a invité les États Membres à contribuer au Fonds, en incluant à son invitation une liste de propositions de projets prioritaires établie sur la base des recommandations du Comité à sa quarante-quatrième session; à savoir:

a) La fourniture d'un appui aux activités opérationnelles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, et au Réseau d'instituts d'éducation et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour l'Europe orientale de l'Est et du Sud;

b) La conception de modules et la mise en œuvre de projets pilotes dans les pays en développement en vue de l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes;

c) La fourniture de données satellites, de matériels et de logiciels aux organismes utilisateurs de pays en développement en vue d'entreprendre ou de développer des projets pilotes d'utilisation des données d'observation de la Terre pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;

d) La mise au point et l'application d'un module de formation à l'utilisation des communications par satellites pour l'enseignement à distance, la télémédecine et les applications dans le domaine de la santé;

e) L'organisation d'activités de vulgarisation à l'intention des jeunes et du grand public.

54. Le Bureau des affaires spatiales a continué à faire rapport au Comité, dans le cadre du rapport annuel du Spécialiste des applications des techniques spatiales¹⁵, au sujet des contributions en espèces et en nature reçues en faveur du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Dans de nombreux cas, les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale sont destinées à des activités spécifiques précisées par les donateurs. Le montant des contributions varie d'une année à l'autre et détermine le nombre et la taille des ateliers, des stages de formation et séminaires qui seront organisés, ainsi que le nombre de projets qui seront financés. Du fait de cette variabilité, il est difficile de planifier les activités longtemps à l'avance. Au cours de la période 2000-2003, les montants en espèces versés au Fonds d'affectation spéciale ont été comme indiqué ci-après:

2000	113 000 dollars
2001	164 000 dollars
2002	705 000 dollars
2003	93 600 dollars

55. La diversification et l'accroissement des sources de contributions volontaires permettent de limiter la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs pour l'organisation de nombreuses activités. Toutefois, une telle diversification pourrait également impliquer un surcroît de travail administratif en raison de la diversité des

¹⁵ Les rapports du Spécialiste des applications des techniques spatiales depuis 2000 ont été publiés sous les cotes A/AC.105/730, A/AC.105/750, A/AC.105/773, A/AC.105/750 et Corr. 1 et A/AC.105/815.

procédures appliquées par différents donateurs concernant les demandes de subventions et l'octroi de ces subventions.

4. Appui en faveur des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

56. Les États qui ont accueilli des ateliers, cours de formation, séminaires et colloques du Programme ont apporté des contributions en espèces et en nature, par exemple en prenant à leur charge l'ensemble des dépenses liées aux activités sur place telles que logement des participants, mise à disposition d'installations, de personnel local et de moyens de transport et organisation des manifestations sociales à l'intention des participants. Le Gouvernement autrichien accueille depuis 1990 un colloque annuel et le Gouvernement suédois accueille le stage international de formation d'enseignants à la télédétection depuis 1994, prenant à leur charge toutes les dépenses locales liées à l'organisation des activités ainsi que les frais de voyages internationaux des participants.

57. En moyenne, le tiers des dépenses liées à l'organisation des activités du Programme ont été financées au moyen de ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale, un tiers par le budget ordinaire du Bureau des affaires spatiales et le solde par les États qui accueillent les activités, et qui sont pour un bon nombre des pays en développement.

58. Les pays hôtes ont apporté des contributions notables à la création et au fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, dont l'objectif est d'offrir à des enseignants universitaires et à des spécialistes de la recherche fondamentale et appliquée des stages de formation de neuf mois suivis de projets pilotes pendant un an dans leurs pays respectifs de façon à ce qu'ils utilisent pleinement les compétences et les connaissances acquises. Le financement assuré par le Bureau est peu important par rapport au coût de fonctionnement total pris en charge par les pays hôtes, en particulier lorsque plus d'un cours de formation est organisé dans l'année. Outre ces cours, certains centres organisent également des ateliers de courte durée comme indiqué ci-dessous.

<i>Centre</i>	<i>Siège et année d'inauguration</i>	<i>Nombre et thème des stages de formation de neuf mois organisés depuis l'inauguration</i>
Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique	Inde (1995)	Sept stages sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) Quatre stages sur les communications par satellite Trois stages sur la météorologie par satellite et le climat mondial Trois stages sur l'espace et les sciences de l'atmosphère
Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise	Nigéria (1998)	Deux stages sur les communications par satellite Deux stages sur la météorologie par satellite
Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française	Maroc (1998)	Trois stages sur la télédétection et les SIG Deux stages sur la météorologie par satellite et le climat mondial
Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique et les Caraïbes	Brésil et Mexique (2003)	Un stage sur la télédétection et les SIG

5. Identification de nouvelles sources de financement et d'appui

59. À la suite d'UNISPACE III, le Comité et son secrétariat ont continué à accorder une place importante à l'identification de nouvelles sources de financement et d'appui, conformément à la recommandation de la Conférence.

60. À sa session de 2000, le Sous-Comité scientifique et technique a pris note des suggestions du Bureau des affaires spatiales au sujet de nouvelles sources potentielles de financement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. Il a suggéré que les programmes de développement nationaux et les institutions financières de développement fournissent un appui aux centres sous forme financière, d'experts et de matériels. Les agences spatiales, les universités et les organismes spatiaux pourraient également apporter un appui, notamment en prenant en charge le coût d'un volume limité de données destinées à l'enseignement, à la formation et à l'exécution de projets pilotes, en fournissant du matériel pédagogique et en parrainant des projets pilotes qui feraient partie des programmes d'enseignement. Le secteur privé pourrait pour sa part envisager de faire don de matériels et de logiciels pour les programmes de formation et l'exécution de projets pilotes, et de conclure des partenariats avec les centres.

61. En 2002 et 2003, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné la question de la mobilisation de ressources financières pour le développement des

capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. Il est parvenu à la conclusion qu'il serait effectivement possible de mobiliser de nouvelles ressources, notamment en établissant des partenariats entre organismes techniques, pays et organisations donateurs, secteur privé et utilisateurs dans les pays en développement engagés dans le développement durable. Il a en outre estimé qu'il importait que le Comité porte l'immense potentiel des applications des techniques spatiales à l'attention des banques de développement et d'autres institutions internationales qui financent des projets de développement dans les pays en développement. Les travaux réalisés par le Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour ont été complétés par ceux de l'équipe sur les nouvelles sources de financement ainsi que par l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique organisé en 2001, qui a examiné les aspects opérationnels de projets pilotes et notamment les stratégies de financement de ces projets. Le résumé des recommandations de l'équipe figure à l'annexe [...], appendice [...]* au présent rapport.

62. Certaines organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité ont adopté de nouvelles approches afin d'identifier des sources de financement qui pourraient contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Par exemple, l'Agence spatiale européenne a adopté une approche qui consiste à mobiliser des fonds auprès de différents organismes de développement à l'appui de projets pilotes opérationnels dans le domaine des applications des techniques spatiales. Cette approche se décompose en deux phases: premièrement, assurer une formation spécialisée, fournir des conseils techniques et offrir des bourses, notamment; et deuxièmement, contribuer à la recherche du financement nécessaire, généralement auprès de fonds d'aide au développement, afin de mettre en œuvre le projet.

63. La Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) est actuellement en train de créer une fondation qui sera chargée d'administrer un vaste programme international diversifié qui offrira des subventions, du matériel de formation et d'autres formes d'assistance technique à des individus et des organisations qualifiés suivant une formation scientifique et technique en rapport avec ses activités, ou assurant la promotion de telles activités, notamment dans les pays en développement.

* L'annexe/appendice qui sera jointe au rapport final du Comité figure dans le document publié sous la cote A/AC.105/L.255/Add.7, annexe XII.